



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Modifications du bâtiment prévu pour la plateforme logistique autorisée par l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2022 (ICPE n°648). Ce modifications concerne notamment le nombre et la dimensions des cellules, la typologie des produits stockés ainsi que la mise en place d'un atelier d'imprimerie dans la cellule prévue pour accueillir les aérosols et les liquides inflammables.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PRD PERCIER REALISATION DEVELOPPEMENT

Raison sociale

PRD PERCIER REALISATION DEVELOPPEMENT

N° SIRET

4 0 9 9 5 8 1 6 2 0 0 0 4 5

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

ANDRE

Monsieur

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Les modifications projetées augmentent d'un seuil supérieur au volume de l'enregistrement pour la rubrique 1510 (> 50 000 m3)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la modification du bâtiment prévu pour la plateforme logistique autorisée par l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2022 (ICPE n°648).

Les modifications envisagées sont notamment :

- La modification de l'emprise du bâtiment
- La modification du nombre et de la surface des cellules
- La modifications de la hauteur des cellules
- La mise en place d'un atelier d'imprimerie
- La modifications des produits stockés

Les modifications projetées sont précisées dans l'annexe 8 jointe au présent dossier

4.2 Objectifs du projet

Le projet développé par PRD en vue d'une exploitation par HACHETTE LIVRE permettrait à HACHETTE LIVRE de répondre à certains enjeux auxquels fait face HACHETTE LIVRE sur le site de MAUREPAS :

- Évolution du marché du livre : hausse de la complexité de gestion, croissance du nombre de titres, commandes de plus en plus petites, hausse des stocks, évolution des attentes des clients revendeurs et éditeurs (délais, réactivité, nouveaux produits, traçabilité)
- Ambitions d'HACHETTE LIVRE : volonté de continuer à être le leader de la distribution du livre francophone en apportant un service innovant et inégalé aux clients éditeurs et revendeurs
- Enjeu environnemental : empreinte énergétiques non soutenable (immobilier des années 70, énergies fossiles,...) et transport interne très important (trop de stockage externe et de sites secondaires)
- Saturation du site de Maurepas : capacité de stockage saturée, capacité de flux (équipements, quais, voiries,...) proche de la saturation, difficultés à faire face à la croissance de l'activité
- Vétusté du site de Maurepas et des systèmes d'information : maintenance de plus en plus difficile, évolutivité très limité, risques sur la continuité d'activité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu de travaux de démolition. En effet le terrain est vierge de toute construction. Le chantier sera organisé de la manière suivante : réalisation, dans les premiers mois du chantier, des installations base vie : bungalow, alimentation électrique / eau / eaux usées, mise en place d'une clôture en périphérie du site, phase de terrassement du terrain, réalisation des voiries du site, réalisation de la charpente béton du bâtiment. Cette dernière opération est constituée de produits préfabriqués en usine et livrés par transport sur site pour être montés. Les éléments suivants sont notamment concernés : les ossatures principales béton (poteaux/poutres et pannes) / les murs coupe-feu (panneaux préfabriqués) / la structure secondaire métallique / la couverture – le bardage métallique / les menuiseries / équipements de quais / serrurerie ...
Aucune préfabrication de produits sur site n'est prévue.

Le planning de travaux pour cette opération est d'environ 11 mois à compter des terrassements. Les entreprises retenues seront spécialisées dans la réalisation de ce type d'opération.

Les bassins de gestion des eaux pluviales de voirie et eaux d'extinction seront réalisés en priorité pour permettre de gérer les eaux de pluies pendant la phase chantier.

La phase de chantier débutera en premier lieu par une phase de d'équilibrage des terres afin de repositionner le niveau du terrain.

Concernant les flux de matériaux, l'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec mise à l'équilibre des terres. Les déblais seront réutilisés sur site au niveau des merlons plantés. Les aménagements seront créés en fonction de la nature du sol.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La description de la phase d'exploitation du site est décrite précisément dans le dossier d'autorisation environnementale initial déposé en 2021 et complété par les éléments présentés dans l'annexe 8 jointe au présent dossier.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans le cadre du projet un porter à connaissance sera déposé.
Un permis de construire modificatif sera déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume des entrepôts couverts pour le stockage de matières ou produits combustible en quantité supérieur à 500 tonnes	1 490 363 m ³
Surface totale des bâtiments	Environ 89 400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2022 (ICPE n°648).
 La surface des bâtiments augmentera en passant de 78 653 m² à 85 595 m².
 Le volume concernant la rubrique 1510 passera de 643 089 m³ à 1 447 971 m³ (nota: une erreur avait été faite lors du calcul de ce volume dans l'arrêté, le volume exact de l'entrepôt présenté dans le dossier était de 893 216 m³ et non 643 089 m³).
 Le classement ICPE sera modifié (suppression des rubriques concernant le stockage de liquides inflammables et des aérosols et de la chaudière et ajout de rubrique concernant l'atelier d'imprimerie et les groupes froids).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF II Bassin versant de la Vesgre et bocage d'Adainville située à 7,5 km à l'EST du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas inscrit dans l'emprise d'un site faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le périmètre de protection des monuments historiques, classés et inscrits.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La localisation du projet n'est ni un site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics ni un site recensé par BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone du système aquifère de la nappe de l'Albien. Néanmoins le projet n'inclus pas l'utilisation des ressources d'eaux souterraines pas l'implantation d'un forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation domestique sera légèrement supérieure aux données présentées dans le dossier initial dû à l'augmentation du nombre de salariés estimé. L'estimation de cette consommation domestique annuelle est estimée de façon très majorante. Les incidences sur l'eau sont inchangées par rapport à l'étude d'impact initiale.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant les flux de matériaux, l'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec mise à l'équilibre des terres. Les déblais seront réutilisés sur site au niveau des merlons plantés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications du projet sont en adéquations avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement prévus dans le dossier initial
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées au projet n'auront pas d'impact supplémentaire sur la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé au sein d'une zone NATURA 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un PPRt. Le projet n'engendrera pas de risque supplémentaire par rapport au projet initial.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un PPRn.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts liés au rejet atmosphériques diminuent par rapport à l'étude d'impact initiale.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic projeté a évolué avec une augmentation du nombre de VL mais une diminution du nombre de PL. Toutefois, les incidences en termes de trafic sur le projet initial ne sont pas significatives.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications apportées au projet ne sont pas à l'origine d'impacts sonores significatifs supplémentaires par rapport au projet initial.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications apportées au projet ne sont pas à l'origine d'impacts sonores significatifs supplémentaires par rapport au projet initial.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts en termes de luminosité sont inchangés.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts liés au rejets atmosphériques diminuent par rapport à l'étude d'impact initiale (suppression de la chaudière, diminution du trafic de PL).
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences sur l'eau sont inchangées par rapport à l'étude d'impact initiale.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts en termes de déchets ne sont pas significativement modifiés. L'annexe 8 précise les déchets qui seront générés par le projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche sur le site de la DREAL de la région Centre Val de Loire a permis de lister les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2021 sur les thématiques ICPE : Aucun avis n'a été identifié dans le rayon d'affichage d'un kilomètre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ces éléments sont précisés dans l'annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les éléments fournis dans le porter à connaissance (annexe 8) mettent en évidence que les modifications apportées au projet se feront dans le respect de la réglementation applicable et sans que cela ne génère de nouveaux dangers et inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique. Au regard du porter à connaissance, les modifications prévues ne constituent pas de modifications substantielles et ne nécessitent pas la réalisation d'une demande d'autorisation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Dossier de déclaration de modifications au regard de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

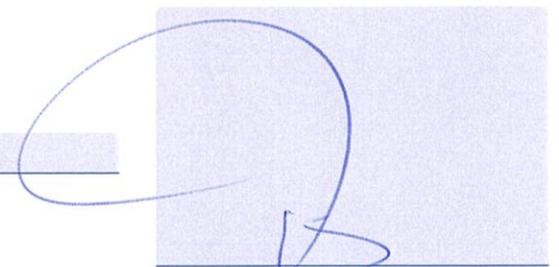
Nom ANDRE

Prénom Guillaume

Qualité du signataire Directeur de programmes sénior

À Paris

Fait le 05/04/2023



Signature du (des) demandeur(s)